

Annexe 5 : Rapport d'activité 2023 des ACT - hébergement

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2024 Données 2023 - Appartements de coordination thérapeutique -

Définitions : On appelle **personne accompagnée ou résident**, la personne atteinte d'une pathologie chronique étant accompagnée dans le dispositif ACT et qui occupe donc, une place autorisée. On appelle **accompagnants**, les personnes qui vivent avec cette personne accompagnée.

Région	ARA
Département	Cantal
Année	2023

Certaines cases possèdent un point rouge, si vous cliquez dessus, un commentaire apparaîtra

I. La structure

1- Identification de la structure

Nom de l'ACT	ACT ANEF Cantal
Personne à contacter	Nathalie BOIVENT, directrice
N° FINESS de l'ACT	15 000 375 4

Adresse	106, avenue de Conthe
Code postal	15 000
Commune	AURILLAC

Téléphone	04 71 48 63 23
Adresse électronique	direction@anef15.fr
Site Internet	anef15.fr

2- Identification de l'organisme gestionnaire

Nom de l'organisme gestionnaire	ANEF Cantal
N° FINESS de l'entité juridique de rattachement	15 000 194 9
Structuration de l'établissement	association

Adresse	91 avenue de la République BP 426
Code postal	15000
Commune	AURILLAC

Téléphone	04 71 48 63 23
Adresse électronique	direction@anef15.fr
Site Internet	anef15.fr

3- Autres établissements et services gérés par la structure gestionnaire

Oui/Non Précisez :

Etablissement/service médico-social du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"	LHSS, LAM, ACT un chez soi d'abord ...	oui	
	CSAPA, CAARUD	non	
Etablissement/service médico-social	Secteur des personnes âgées	non	
	Secteur des personnes en situation de handicap	non	
Etablissement/service social relevant du secteur de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion ou du dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile		oui	CHRS, hébergement hors CHRS, Accueil de jour, accueil de jour itinérant, AVDL, IML, maisons relais
Etablissement/service sanitaire		non	
Service de prévention et d'accueil dont maraude		oui	Accueil de jour itinérant
SIAO, 115		oui	
Service d'accompagnement social au logement, à l'insertion professionnelle		oui	
Autre structure ou dispositif		oui	Activités dans le champ de la protection de l'enfance, CPCA, CER

4- Frais de siège (article R314-87 CASF)

Oui/Non

Frais de siège	non	Si oui, date d'autorisation	
----------------	-----	-----------------------------	--

Article R314-87 CASF : "Les budgets approuvés des établissements ou services (sociaux et médico-sociaux) peuvent comporter une quote-part de dépenses relatives aux frais de siège social de l'organisme gestionnaire. Cette faculté est subordonnée à l'octroi d'une autorisation, délivrée à l'organisme gestionnaire par l'autorité désignée (...), qui fixe la nature des prestations, matérielles ou intellectuelles, qui ont vocation à être prises en compte".

5- Evaluation

Échéance pour la mise en œuvre de l'obligation d'évaluation externe	31/12/24
---	----------

6- Projet d'établissement

Date d'entrée en vigueur	4/1/2019
Date d'échéance	3/31/2024

Oui/Non

Existe-t-il des critères d'admission formalisés dans le projet d'établissement ?

Oui

Précisez lesquels

Le dossier d'admission doit comporter un volet médical et un volet social complétés. La personne doit présenter au moins une ALD "somatique" et être encline à l'accompagnement médico-psycho-social. La personne doit être en situation régulière et disposer de ressources ou pouvoir en disposer à court termes afin de pouvoir travailler la dimension de l'insertion en sortie de dispositif.

7- Partenariats/conventions

	Oui/Non	Dont nombre de partenariats formalisés	Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention
Avec des structures médico-sociales spécialisées en addictologie	oui	1	Addictions France
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"	non	0	l'association ANEF Cantal gère également les LHSS du département et l'équipe se partage sur les missions LHSS et ACT.
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes âgées" ou "personnes en situation de handicap"	non	0	
Avec des structures/services sanitaires publics ou privés	oui	0	l'association ANEF Cantal gère également l'EMSP et de l'incurie
Avec des dispositifs d'accompagnement à la fin de vie/soins palliatifs	oui	0	
Avec des CeGIDD	oui	0	
Avec des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)	oui	0	
Avec des médecins généralistes libéraux	oui	0	
Avec des infirmiers libéraux	oui	1	cabinet MAGNE RANCIHAC
Avec des kinésithérapeutes libéraux	oui	0	

Avec des CPAM	oui	0	
Avec des ambulances ou taxis conventionnés	oui	0	
Avec des pharmacies	oui	1	pharmacie de la Montade
Avec des laboratoires de biologie médicale	oui	2	laboratoire du CH d'Aurillac et Sylab
Avec des centres d'imagerie médicale	oui	0	
Avec des centres de vaccination	oui	0	
Avec des établissements/services sociaux ou des gestionnaires de logements adaptés	oui	0	
Avec l'administration pénitentiaire	oui	1	SPIP pour l'accueil de PE
Avec des associations caritatives	oui	0	
Avec des services/dispositifs culturels ou de loisir	oui	0	
Avec des bailleurs	oui	0	
Autres, précisez			

TOTAL 6

Commentaires

Des liens avec l'intégralité des acteurs du territoire mais peu de conventions formalisées.

II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSTIF ACT

A partir du compte administratif :

Recettes :

GI : Produits de la tarification	168,487 €
GII : Autres produits relatifs à l'exploitation	12,859 €
GIII : Produits financiers et produits non encaissables	104 €

Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit	4,419 €
--	---------

Charges :

GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	6,298 €
GII : Dépenses liées au personnel	102,533 €
GIII : Dépenses liées à la structure	62,093 €

Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées	18 €
Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées	

Décriptions des aides financières et en nature attribuées aux personnes accompagnées ou à leurs accompagnants :

10€ Pour une sortie culturelle à un salon et 8€ à une exposition pour 2 personnes accompagnées
--

Commentaires

Le résultat comptable des ACT est de 10 526€
--

III. L'EQUIPE SALARIALE DU DISPOSITIF ACT

Convention collective

En nombre d'Equivalent Temps Plein Travaillé-ETPT au **31/12** de l'année concernée

ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Vacations (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Médecin généraliste				0.00
Médecin spécialiste				0.00
Infirmier diplômé d'état (IDE)	0.20			0.20
Psychologue	0.25			0.25
Kinésithérapeute				0.00
Diététicien				0.00
Aide-soignant				0.00
Auxiliaire de soins				0.00
Auxiliaire de puériculture				0.00
Art-thérapeute, équithérapeute, canithérapeute, masseur...				0.00
Assistant de service social	1.00			1.00
Educateur spécialisé				0.00
Educateur jeunes enfants				0.00
Moniteur-éducateur				0.00
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)				0.00
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)				0.00
Auxiliaire de vie sociale				0.00
Aide médico-psychologique				0.00
Maître de maison				0.00
Médiateur en santé/santé mentale				0.00
Pair-aidant				0.00
Conseiller conjugal et familial				0.00
Chargé de mission logement				0.00
Conseiller emploi / insertion				0.00
Enseignant en activités sportives adaptées				0.00
Animateur				0.00
Directeur				0.00
Chef de service	0.25			0.25
Assistant de direction				0.00
Secrétaire				0.00
Comptable				0.00
Agent d'accueil				0.00
Agent technique, ouvrier				0.00
Professionnel de l'entretien des locaux				0.00
Veilleur de nuit				0.00

autres précisez :

				0.00
				0.00
				0.00
				0.00
				0.00
				0.00
Total	1.7	0	0	1.70
Stagiaires	1.00			1.00
Service civique	0.00			0.00

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ?	Nombre de personnes
Effectifs réels dans la structure	7
Nombre de départs dans l'année	1
Nombre de recrutements dans l'année	1

Temps partagés entre membres de l'équipe :	Nombre d'heures dans l'année
pour des réunions d'équipe	138
pour des synthèses	15
pour de l'analyse des pratiques	40

Commentaires (impact de la présence d'accompagnants, nouveaux accompagnements mis en place ...)

L'équipe des ACT est mutualisée avec l'équipe des LHSS. Cette même équipe qui se partage sur les deux missions compte: 1ETP d'IDE, 2 ETP de travailleurs sociaux, 0,25 ETP de psychologue, 0,15 ETP de médecin et 0,25 ETP de chef de service ainsi que 0,18 ETP d'agent d'entretien. L'année 2023 a été marquée par une carence de plusieurs mois sur le poste de médecin suite à la dénonciation de la convention du praticien hospitalier. En fin d'année 2023, l'équipe a pu intégrer un médecin salarié .

IV. LA FILE ACTIVE

File Active : les personnes affectées par une maladie chronique occupant une place autorisée du dispositif ACT hors les murs (hors accompagnants)

Accompagnants : les autres personnes vivant dans le même "lieu de vie"

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (File active)	1	8			9
Dont nombre de personnes allophones					0
dont nouvelles personnes accompagnées dans l'année	1	4			5
dont nombre de sortants dans l'année		5			5

Langues parlées par les personnes accompagnées	
--	--

	Adulte	Mineur	Total
Nombre total d'accompagnants dans l'année	1		1
dont nouveaux accompagnants dans l'année	1		1

Nombre de personnes accompagnées (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou plusieurs accompagnants	1
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	1
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) et mineur(s)	0
Dont avec accompagnants(s) mineur(s) uniquement	0
	1

V. CAPACITES ET MODALITES D'HEBERGEMENT

1- Capacité

au 31/12 de l'année concernée (hors places accompagnant)

Nombre total de places autorisées au 31/12	4
dont nombre total de places installées au 31/12	4
dont nouvelles places autorisées au cours de l'année	0

2- Modalités d'hébergement

	Nombre de places installées
En hébergement individuel	4
en hébergement semi-collectif	0
en hébergement collectif	0
Total	4

	Oui/Non
Une présence est-elle assurée 24h/24 ?	non
Existe-t-il un dispositif d'astreinte ?	Oui

Nombre de places accessibles pour les personnes à mobilité réduite (tout accessible)	2
--	---

Commentaires (impact de la présence des accompagnants...)

La résidente était accompagnée de son fils majeur. Un accompagnement socio-éducatif en direction de ce jeune a été tenté sans succès. Les difficultés relationnelles entre mère et fils ont conduit au départ du jeune.

VI. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

1- Situation administrative - droit au séjour (ne pas tenir compte des accompagnants)

Ces items ont pour l'objet de valoriser le travail d'ouverture des droits et d'insertion sociale réalisée en ACT

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
---	--

Personne de nationalité française (CNI, passeport, sans document...)	8	5
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne	0	0

Personnes originaires d'un autre pays en situation régulière	1	0
Personnes originaires d'un autre pays en situation irrégulière	0	0

autres précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		
Total	9	5

2- Protection maladie (ne pas tenir compte des accompagnants)

Protection maladie de base :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base	9	5
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base	0	0
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	9	5

Protection complémentaire :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire	8	5
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire	1	0
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	9	5

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de la reconnaissance ALD	9	5
Nombre de personnes accompagnées ne bénéficiant pas de la reconnaissance ALD		
Ne sait pas/ non renseigné		

Total	9	5
-------	---	---

3- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement	1	
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés	6	4
Sans revenu		

autres précisez :

retraite	2	1
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	9	5

4- Situation professionnelle (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
En emploi (temps plein ou partiel)	1	
Scolarisé ou en formation		
Demandeur d'emploi		
Retraite ou préretraite	2	1
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la MDPH	6	4
Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation		
Sans autorisation administrative de travailler		

autres, précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		
Total	9	5

VII. ACTIVITES REALISEES

Ne concerne que les professionnels mentionnés dans la partie III

1- Pré-admission

Nombre d'entretiens de pré-admission dans l'année

2- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Nombre d'entretiens individuels dans l'année par type de professionnels (si plusieurs intervenants participent à l'entretien individuel, compter 1 par intervenant)

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de personnes accompagnées concernés
Médecin	0	0
Personnel paramédical	54	9
Psychologue	18	7
Professionnels de la filière socio-éducative	110	9
Directeur ou chef de service	2	
Autre, précisez		

Nombre d'activités de groupe dans l'année	13
Nombre de personnes accompagnées ayant participé à ces activités de groupe	5

Précisez ces activités de groupes

Divers types d'activités de groupe sont proposées au plus près des lieux de vie des personnes : marches, sorties culturelles musées et théâtre, sortie dans un sanctuaire pour animaux, repas collectifs de fin d'année, sortie raquette en montagne, salons (de l'orchidée, de l'habitat, de la BD), sortie lors du festival du théâtre de rue d'Aurillac

Nombre d'accompagnements dans l'année pour une démarche extérieure (rendez-vous médicaux, démarches administratives...)	50
Nombre de personnes accompagnées (file active) concernées par ces accompagnements	9

3- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

Existe t-il un service de suivi après la sortie du dispositif ?	Oui/Non Oui
Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	3

1 à 3 mois 3 à 6 mois 6 mois à 1 an

Nombre de personnes sorties suivies dans l'année	3		
		Total	3

Décrivez le type de suivi proposé

Le suivi proposé en sortie s'adapte aux besoins de la personne. Il peut s'agir d'appels téléphoniques, de visites à domicile afin de maintenir un lien avec les intervenants ou d'apporter une aide aux démarches.

4- Intervention de prestataires extérieurs auprès des personnes accompagnées

Nombre de personnes accompagnées (file active) nouvellement concernées dans l'année (hors changement de prestataires)

Hospitalisation à domicile, soin palliatif à domicile...	1
Infirmiers à domicile, SSIAD, infirmiers libéraux, ...	6
Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés, ...)	2
Pharmacien, pharmacien à domicile	9
Kinésithérapeute	1
Diététicien	
Ophtalmologue, opticien	1
Pédicure, podologue	
Dentiste, orthodontiste	4
Ergothérapeute	
Psychologue	2
Médecin traitant	6
Médecin généraliste (non médecin traitant)	1
Psychiatre	5
Autres médecins spécialistes (chirurgie)	
Autres médecins spécialistes (soins)	2
CAARUD, service addictologie...	1

autres professionnels (para) médicaux, précisez :

Service d'interprétariat	
Conseiller en insertion professionnelle	1
Accès à la formation/alphabétisation	
Juriste, avocat	
Service pénitentiaire d'insertion et probation	
Tutelle, curatelle	4

autres professionnels, précisez :

Commentaires

5- Modalités d'intervention spécifique pour l'accueil des personnes sous main de justice

Une convention avec l'administration pénitentiaire cadre les conditions d'accueil de personnes sous main de justice en aménagement de peine. Nous n'avons pas été sollicités en ce sens

6- Descriptif qualitatif de l'activité

La coordination médico psycho sociale est opérante et concerne la globalité des personnes accueillies.

VIII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

1- Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année	1	7			8
dont nombre de candidatures avec accompagnant	1				1

Indiquez le nombre de candidatures reçues dans l'année, en fonction de la pathologie chronique

Indiquez une seule pathologie par candidature

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant		1			1
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)		1			1

Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)		1			1
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques		1			1
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde		1			1
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					
Addictions	1	2			3
Situations de handicap					0
Pas de pathologie chronique					0
					0
					0
					0
					0

					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	1	7	0	0	8

Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes étaient atteintes de plusieurs pathologies chroniques ?	5
Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes présentaient des conduites addictives ?	5

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	5
Nombre de personnes admises sur liste d'attente	

Nombre de personnes accompagnées, admises dans l'année, orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Etablissement ou service médico-social du secteur de l'addictologie	
Etablissement ou service médico-social du secteur des personnes en situation de handicap	
Lit d'accueil médicalisé (LAM)	
Lit halte soin santé (LHSS), LHSS mobiles, LHSS de jour	2
ACT hors les murs d'un autre ou du même gestionnaire	
ACT d'un autre gestionnaire	
Etablissement social d'hébergement du dispositif AHI	
Etablissement social d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA)	
Services sociaux municipaux/départementaux	
Services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires publics ou privés	3
SPIP ou USMP	
Association d'aide aux malades	
Autre établissement au service de l'association ou du service	
Initiative de la personnes ou des proches	
Initiative du médecin traitant	
Professionnels du 1 ^{er} recours	
Equipe mobile santé précarité et maraude	
115/La veille sociale/le SIAO	
Services spécialisés : prostitution...	

autres, précisez :

Ne sait pas, non renseigné	
Total	5

3- Refus d'admission

Dossiers de candidature encore en cours de traitement au 31/12	0
Nombre de refus de candidature calculé	3

Nombre de refus d'admission en raison d'une absence de place disponible	
Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge hospitalière	
Nombre de refus car la personne manque d'autonomie et/ou relève d'un autre dispositif	1
Nombre de refus en raison des conduites addictives	
Nombre de refus en raison des comorbidités psychiatriques	
Nombre de refus car le dossier est hors critères médicaux (pas de pathologie chronique, pas de nécessité de coordination médicale)	1
Nombre de refus car la personne possède déjà un logement autonome	
Nombre de refus car une coordination médicale est déjà en place	
Nombre de refus car uniquement un besoin urgent d'un logement	1
Nombre de refus car les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne	
Nombre de refus car le dossier est incomplet	
Nombre de refus car la personne n'a pas donné suite, une autre solution a été trouvée, la personne a refusé...	
Nombre de refus car la personne ne parle pas suffisamment le français	
Nombre de refus car la personne est sans perspective de sortie du dispositif	
Nombre de refus car la personne est originaire d'un autre département ou d'une autre région	
Nombre de refus car la personne est hors critère sociaux (trop de revenus, ...)	

autres, précisez :

Ne sait pas, non renseigné	

Total 3

Commentaires

IX. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Age des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	0
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	4
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	3
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	2
Total	9

2- Origine géographique (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

domiciliées dans le département	9
domiciliées dans un autre département de la région	
domiciliées dans d'autres régions	
Sans domiciliation	
autre, précisez	
Ne sais pas, non renseigné	
Total	9

3- Logement/hébergement avant l'admission (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

ayant un logement durable avant l'admission en ACT	
ayant un hébergement provisoire ou précaire ou dans un habitat indigne, incurique ou inaccessible	6
sans hébergement	3
autre, précisez	
Ne sais pas, non renseigné	
Total	9

4- Situation familiale (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Célibataires	9
En couple	
Ne sait pas, non renseigné	
Total	9

5- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison	0
--	---

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	
Suspension de peine pour raison médicale	
Sortie de prison (libération)	
Ne sait pas, non renseigné	
total	0

Commentaires

Malgré l'existence d'une convention, le dispositif est peu sollicité par l'administration pénitentiaire vraisemblablement car il n'y a pas de besoins en ce sens.

6- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Pathologie chronique principale (indiquez une pathologie par personne)

Nombre de personnes ayant la pathologie chronique suivante, ayant justifié l'admission :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves		1			1
Accident vasculaire cérébral invalidant					0

Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)		1			1
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques		1			1
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses		1			1
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0

Autres, précisez					
Addictions	1	4			5
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	1	8	0	0	9

Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie ... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	5
--	---

Nombre de personnes ayant la comorbidité chronique suivante :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0

Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	1	2			3
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques		1			1
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0

Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					
Addiction					0
Obésité morbide					0
maladie inflammatoire		1			1
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	1	4	0	0	5

7- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue

Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d' alcool	6
Usage à risque ou nocif de tabac	8
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	6
Traitement de substitution aux opiacés	2
Usage à risque ou nocif de médicaments	1
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	

Commentaires

Les pathologies liées à l'addiction sont très présentes dans notre file active depuis le démarrage de l'activité.

8- Situation de handicap (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes

accompagnées :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
avec une situation de handicap reconnue par la MDPH	1	5			

Commentaires

AAH en lien avec des pathologies psychiatriques des pathologies addictives

X. LES SORTIES (ne pas tenir compte des accompagnants)

1- Personnes accompagnées sorties dans l'année

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes)	5
---	---

2- Orientations effectives après la sortie

Répartition des personnes sorties dans l'année (indiquez une seule solution par personne)

Inscrire la situation d'hébergement à la sortie (excepté pour les personnes décédées), même de celles qui ont été exclues ou qui ont rompu leur contrat d'accompagnement

Nombre de sortants :

décédés pendant l'accompagnement	
ayant eu accès à un logement autonome avec bail direct	2
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	
ayant accédé à un hébergement perenne chez des proches	
ayant accédé à un hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, hébergement d'urgence...)	
ayant intégré un établissement social du dispositif AHI (CHRS, CHU)	
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	
ayant intégré un LAM	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	
ayant été admis dans un établissement de santé (hôpital, SSR...)	
ayant été admis en hôpital psychiatrique	
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	

autre préciser,

famille d'accueil	1
retour au domicile dont la personne est propriétaire	1
accueil sur des LHSS	1
Ne sait pas, non renseigné	
total	5

Parmi ces sortants, combien

sont également entrés dans un dispositif ACT hors les murs	0
ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	0
ont été exclus du dispositif	1

Commentaires

Une exclusion a été prononcée en 2023 après un mois d'accompagnement. Le dispositif ACT n'était pas adapté à la demande et la prise en charge s'est révélée inefficace. Cette année 2023 nous a également permis de découvrir le travail des familles d'accueil pour adultes souffrant d'addictions.

XI. LES DUREES DE SEJOURS (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées au 31/12 dans l'ACT (période totale, si allers- retours) Nombre de personnes sorties dans l'année qui étaient accompagnées dans le dispositif depuis:

0 à 6 mois	3	2
6 à 12 mois	1	1
12 à 18 mois	0	0
18 à 24 mois	0	1
plus de 2 ans	0	1
	4	5

Durée moyenne de séjour uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours)	362
--	-----

Par exemple , sur 10 personnes dans la file actives, 3 sont sorties du dispositif dans l'année :

durée de séjour de la personne A : 244 jours (soit 8 mois)

durée de séjour de la personne B : 517 jours (soit 1 an et 5 mois)

durée de séjour de la personne C = 395 jours (1 an et 1 mois)

$$\text{durée moyenne de séjour} = \frac{244 + 517 + 395}{3} = 385,3 \text{ jours}$$

Taux d'occupation (= nombre de journées d'occupation/ nombre de journées autorisées)	0.90
---	------

En cas d'hospitalisation par exemple, lorsque la place est momentanément inoccupée mais gardée pour le résident concerné, celle-ci est considérée comme occupée.

En cas de suspension temporaire de la possibilité d'accompagnement par la structure ACT, si la place d'ACT n'est pas "occupable" dans les faits, elle est tout de même autorisée et doit entrer dans le décompte du dénominateur "nombre de journées autorisées"

Commentaires (impact des accompagnants par exemple)

